

RÈGLEMENT

ICAP OU PAS CAP

AQUATHLONS – CROSS TRIATHLONS

DIMANCHE 31 MAI 2026



club@sportpro.nc

1. L'ÉVÉNEMENT

« **ICAP OU PAS CAP** » (ci-après désigné « l'évènement ») est une manifestation sportive organisée par l'association loi 1901 SPORT PRO NC (ci-après désigné « l'organisateur ») le DIMANCHE 31 mai 2026 sur la propriété privée de MR MONTAGNAT à TONTOUTA - ENTRÉE par le portail de la Société Minière Georges Montagnat, située à 300 m à gauche après le PONT DE LA TONTOUTA en direction du Nord.

Au moins 500 sportifs de plusieurs disciplines sont attendus de 6h30 à 16h30, avec un programme chargé :

- 7h00 ICAP Randonnée VTT à Assistance Electrique 15 km
- 7h15 ICAP Trail de 14 km
- 7h30 ICAP Hybrid trail – combinant des boucles en trail de 1.2 km avec des stations d'effort
- 8h15 ICAP Trail de 7 km
- 10h15 Remise des prix des trails
- 11h00 ICAP Kid's aquathlon
- 11h20 ICAP Cross triathlon (natation 300/600m natation + 7/14 km VTT + 2.5/4.5 km trail)
- 13h30 Remise des prix triathlons
- 13h30 Ouverture parcours XCO pour reconnaissance
- 14h15 ICAP VTT XCO Chrono
- 16h00 Remise des prix des courses VTT

Toutes les épreuves se déroulent sur la propriété Montagnat. Les règles de course se font sous la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon, consultable sur le lien suivant: <https://www.fftri.com/actualite/decouvrez-la-reglementation-des-epreuves-nationales-2026>

2. ICAP KID'S AQUATHLON – SEULEMENT EN INDIVIDUEL

Le Kid's aquathlon est accessible seulement aux jeunes de 6 à 13 ans (2013 à 2020) suivant leur âge au 31 décembre 2026, suivant les règles de la FFTRI - en mode non chronométré. Il n'y aura pas de classement et tous les jeunes seront récompensés, en passant la ligne d'arrivée après le trail.

Une autorisation parentale est obligatoire.

Cet aquathlon consiste à réaliser, **en individuel**, une natation en rivière, et une course à pied sur terrain varié (Trail). Il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés. Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

| AQUATHLON | Natation | Trail | Age minimum | Date | Départ | |
|-----------|----------|-------|-------------------------------|-------|--------|---------|
| KID'S | 50 m | 600 m | 6 ans à 9 ans (2020 à 2017) | 31/05 | 11H00 | Rivière |
| KID'S | 100 m | 600 m | 10 ans à 13 ans (2016 à 2013) | 31/05 | 11H00 | Rivière |

Pour les licenciés COMPÉTITION FFTRIathlon, fournir leur licence de triathlon 2026, à l'inscription sur <https://www.inlive.nc/>

Les non-licenciés FFTRI peuvent participer en prenant une licence Expérience (FORMULAIRE INFO SANTE compris) proposée par la FFTRI, pour être assuré le temps d'une journée, à l'ensemble des épreuves agréées par la fédération : lien suivant à cliquer

<https://espacetri.fftri.com/license-experience/event/license-experience/16656>

Lors de votre inscription sur <https://www.inlive.nc/> il vous sera demandé de charger le numéro de votre licence Expérience.

L'accès à la zone de transition Zone 1 (Natation/Trail au niveau du départ en natation) est réservée aux compétitrices et compétiteurs. Cette zone ne sera utilisée QUE pour placer les affaires nécessaires à la transition, et rien ne doit y rester après la transition.

La natation se fera dans un bras de la rivière, très en amont, à proximité du pont de Tontouta, près de la berge, avec une moto marine présente sur le parcours, avant et pendant l'épreuve, ainsi que 4 à 5 kayaks et stand up paddle.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Pas de validation sur place si les inscriptions ne sont pas complètes sur <https://www.inlive.nc/>

3. ICAP CROSS TRIATHLON XS – SEULEMENT EN INDIVIDUEL

L'ICAP CROSS TRIATHLON XS est accessible à toutes les personnes de 14 ans et plus, suivant leur âge au 31 décembre 2026, suivant les règles de la FFTRI - en mode chronométré.

RÉCOMPENSES : Les 3 premiers au scratch, chez les femmes comme chez les hommes seront récompensés, ainsi que les catégories MINIMES et CADETS. Pas de récompenses pour les catégories d'âge supérieures.

Il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés. Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

| ICAP CROSS TRIATHLON XS | Distance | Age minimum | Date | Départ |
|-------------------------|---|-----------------------------------|-------|--------|
| INDIVIDUEL | Natation 300m / Trail 600m / VTT 7 km / Trail 2 km | 14 ans et plus (2012 et avant) | 31/05 | 11H20 |

Pour les licenciés COMPÉTITION FFTRIathlon, fournir leur licence de triathlon 2026, à l'inscription sur <https://www.inlive.nc/>

Les non-licenciés FFTRI peuvent participer en prenant une licence Expérience (FORMULAIRE INFO SANTE compris) proposée par la FFTRI, pour être assuré le temps d'une journée, à l'ensemble des épreuves agréées par la fédération : lien suivant à cliquer

<https://espacetri.fftri.com/license-experience/event/license-experience/16656>

Lors de votre inscription sur <https://www.inlive.nc/> il vous sera demandé de charger le numéro de votre licence Expérience.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Pas de validation sur place si les inscriptions ne sont pas complètes sur <https://www.inlive.nc/>

Les accès aux 2 zones de transitions : Zone 1 (Natation/Trail au niveau du départ en natation) et Zone 2 (Trail/VTT/Trail, sur le village de course) sont réservés aux compétitrices et compétiteurs. Ces zones ne seront utilisées QUE pour placer les affaires nécessaires à la transition. Rien ne doit rester dans la zone 1

(Natation / Trail) près de la rivière après la transition. Un lieu de dépose des sacs sera disponible pour la zone 2 (merci de désigner votre sac avec votre numéro de dossard), sur le village de course.

La natation se fera dans un bras de la rivière, très en amont, à proximité du pont de Tontouta, près de la berge, avec une moto marine présente sur le parcours, avant et pendant l'épreuve, ainsi que 4 à 5 kayaks et stand up paddle.

La remise des prix des épreuves aura lieu sur le village de course à partir de 13h30 - info confirmée lors d'un mail envoyé avant l'événement.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. ICAP CROSS TRIATHLON S – EN INDIVIDUEL ET EN EQUIPE

L'ICAP CROSS TRIATHLON S est accessible à toutes les personnes de 16 ans et plus, suivant leur âge au 31 décembre 2026, suivant les règles de la FFTRI - **en mode chronométré.**

RÉCOMPENSES EN INDIVIDUEL : Les 3 premiers au scratch, chez les femmes comme chez les hommes seront récompensés, ainsi que les catégories CADETS, JUNIORS, SENIORS, MASTERS et une catégorie +60 ans.

RÉCOMPENSES EN ÉQUIPE : La 1ere équipe FEMME – la 1ere équipe MIXTE et la 1ere équipe HOMME seront récompensées. Peu importe les catégories d'âge.

Il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés. Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

| ICAP CROSS TRIATHLON S | Distance | Age minimum | Date | Départ |
|------------------------|--|-----------------------------------|-------|--------|
| INDIVIDUEL et ÉQUIPE | Natation 600m / Trail 600m / VTT 14 km / Trail 4 km | 16 ans et plus (2010 et avant) | 31/05 | 11H25 |

Pour les licenciés COMPÉTITION FFTRIathlon, fournir leur licence de triathlon 2026, à l'inscription sur <https://www.inlive.nc/>

Les non-licenciés FFTRI peuvent participer en prenant une licence Expérience (FORMULAIRE INFO SANTE compris) proposée par la FFTRI, pour être assuré le temps d'une journée, à l'ensemble des épreuves agréées par la fédération : lien suivant à cliquer

<https://espacetri.fftri.com/license-experience/event/license-experience/16656>

Lors de votre inscription sur <https://www.inlive.nc/> il vous sera demandé de charger le numéro de votre licence Expérience.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Pas de validation sur place si les inscriptions ne sont pas complètes sur <https://www.inlive.nc/>

L'accès aux 2 zones de transitions Zone 1 (Natation/Trail) et Zone 2 (Trail/VTT/Trail) est réservé aux compétitrices et compétiteurs. Cette zone ne sera utilisée QUE pour placer les affaires nécessaires à la transition. Rien ne doit rester dans la zone 1 (Natation / Trail) près de la rivière après la transition. Un lieu de

dépose des sacs sera disponible pour la zone 2 (merci de désigner votre sac avec votre numéro de dossard) sur le village de course.

La natation se fera dans un bras de la rivière, très en amont, à proximité du pont de Tontouta, près de la berge, avec une moto marine présente sur le parcours, avant et pendant l'épreuve, ainsi que 4 à 5 kayaks et stand up paddle.

La remise des prix des épreuves aura lieu sur le village de course à partir de 13h30 - info confirmée lors d'un mail envoyé avant l'événement.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

5. CHRONOMÉTRAGE (option Chrono uniquement)

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire <https://www.inlive-sport.nc/> avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les dossards pour une précision optimale, ou à la cheville gauche. **Pour les EQUIPES pour l'ICAP CROSS TRIATHLON S**, la puce devra être portée par le nageur au début qui la gardera jusqu'à la transition en zone 2 (Trail / VTT) sur le village de course, puis le VTTiste et enfin le coureur à pieds, après la seconde transition en zone 2 (VTT / Trail), toujours sur le village de course.

ATTENTION : pour non restitution de la puce inlive.nc, il y aura 5000f de facturation

Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur les sites : <https://www.inlive-sport.nc/> et sur la page événement ICAP OU PAS CAP !!!

6. RÉCOMPENSES

En plus des podiums, des récompenses pourraient être également attribuées à la discrétion de l'organisateur (suivant les lots récupérés), ou par des tirages au sort avant la fin de l'épreuve pour gagner du temps.

La remise des prix aura lieu sur le village de course à partir de 13H30 (information complémentaires)

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots. En cas d'absence non excusée, lors de la remise des prix, le concurrent suivant dans le classement sera récompensé en lieu et place de l'absent.

Les participants doivent porter une tenue correcte pour pouvoir monter sur le podium, si possible avec le maillot de leur club pour les licenciés FFTRI.

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante.

En natation, sont obligatoires :

- Un maillot de bain ou tri-fonction
- le marquage du numéro sur l'épaule ou le bras

En natation, sont interdits :

- Combinaison en néoprène
- Tous les accessoires de flottaison ou de tractage

En course à pieds sont obligatoires :

- Chaussures fermées
- Dossard devant sur le tee shirt, ou sur une ceinture élastique

En course à pieds, sont interdits :

Écouteurs
Torse nu

En VTT, sont obligatoires :

Des bouchons sur le cintre
Un casque rigide, avec la jugulaire attachée, pendant toute la durée de l'épreuve.
Des chaussures fermées.
Le ou les dossards remis par l'organisateur, sans y avoir apporté aucune modification.

En VTT, sont interdits :

Écouteurs
Caméra

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En leur absence en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées par Internet, depuis le site <https://www.inlive.nc/>

Les inscriptions prendront fin le **jeudi 28 Mai à 22h**, pour toutes les épreuves.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

ICAP KID'S AQUATHLON – 6 à 13 ans :

Tarif 600 F
+ Licence expérience pour la FFTRI pour les non licenciés

ICAP CROSS TRIATHLON XS (à partir de 14 ans)

Tarif Jeunes (14 à 17 ans) 1600 F
Tarif Adultes (18 ans et +) 2100 F
Tarif Equipe 2 ou 3 personnes 3600 F
+ Licence expérience pour la FFTRI pour les non licenciés

ICAP CROSS TRIATHLON S (à partir de 16 ans)

| | |
|---|--------|
| Tarif Jeunes (16 et 17 ans) | 2100 F |
| Tarif Adultes (18 ans et +) | 2600 F |
| Tarif Equipe 2 ou 3 personnes | 4100 F |
| + Licence expérience pour la FFTRI pour les non licenciés | |

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site <https://www.inlive.nc/>

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement.

Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

9. REMBOURSEMENT

Vous pouvez demander un remboursement avant La clôture des inscriptions le **Judi 28 Mai 22h**, pour être remboursé à hauteur de 70% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

10. RETRAIT DES DOSSARDS

Chaque concurrent devra être muni d'un dossard fourni par l'organisateur. Ces dossards sont obligatoires, en mode randonnée comme en mode Chrono. Les dossards seront disponibles à la boutique **KING SPORT à Dumbéa mall, les vendredi 29 Mai de 10h à 18h et samedi 30 Mai de 9h à 12h.**

11. SECURITE DU SITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

Avec la présence de bétail sur la propriété les chiens (petits, moyens, grands) sont strictement interdits.

12. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur le site internet www.inlive.nc et sur la page de l'évènement **ICAP OU PAS CAP !!!**.

Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'heure qui lui aura été indiquée sur le dernier mail d'infos utiles envoyés le vendredi suivant la clôture des inscriptions.

Le départ sera refusé (pour question de sécurité) au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

ICAP HYBRID TRAIL BY THE BOX

VILLAGE DE COURSE DEPART

7H30 / 9H15

ICAP KID'S AQUATHLON

RIVIÈRE

DEPART

11H00

ICAP CROSS TRIATHLON XS

RIVIÈRE

DEPART

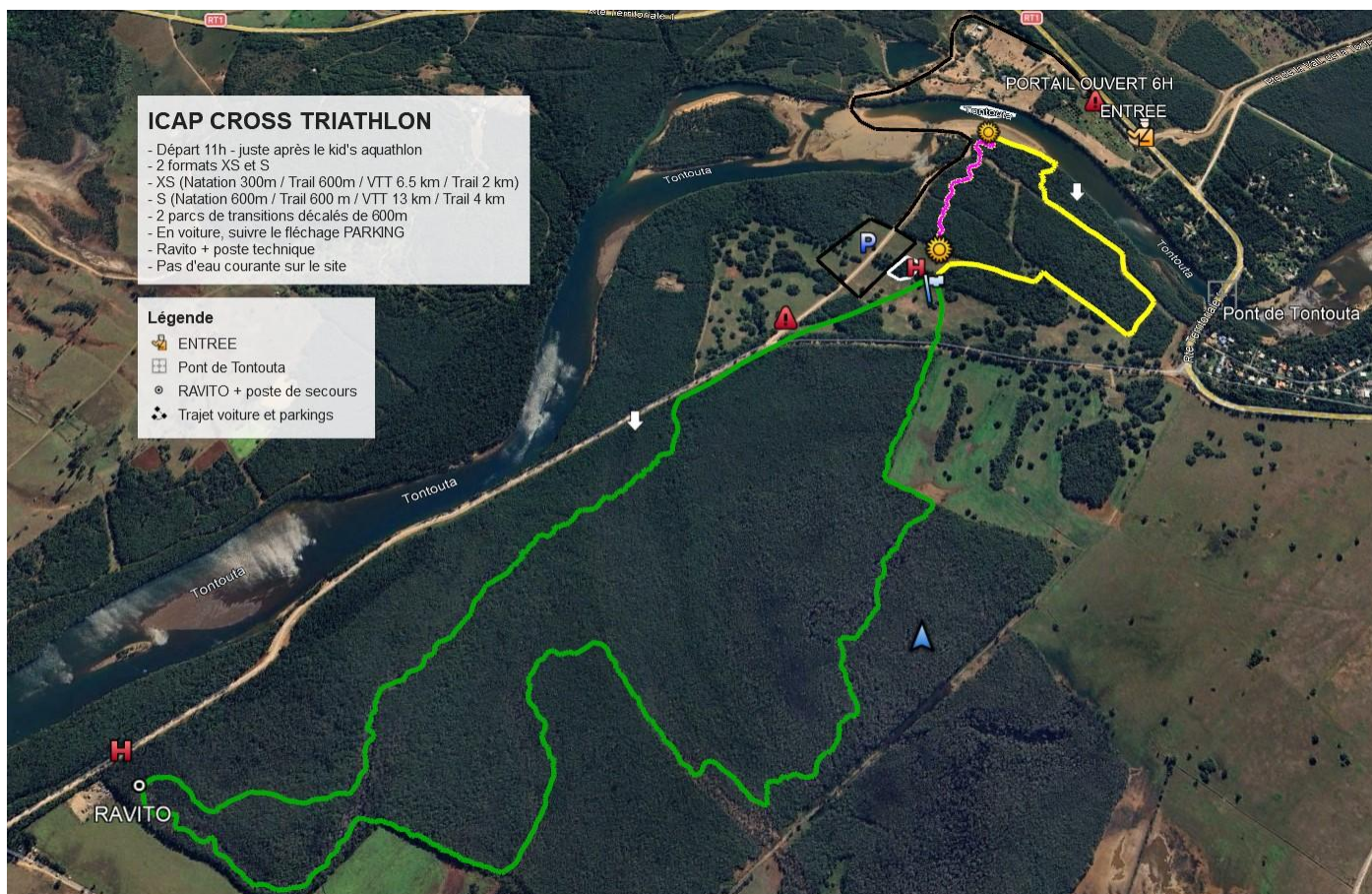
11H20

ICAP CROSS TRIATHLON S

RIVIÈRE

DEPART

11H25



Les parkings seront indiqués, et se feront aux abords du site de départ / arrivée / village de course.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des rubalises, banderoles ou panneaux. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée ou une pénalité. Les participants devront circuler dans le strict respect du code de la route, et **faciliter le déplacement, de préférence par la GAUCHE à VTT.**

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers, le passage d'une épreuve sportive en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée. Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

13. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Au moins 1 poste de ravitaillement sera mis à disposition des coureurs de l'ICAP CROSS TRIATHLON

14. ASSISTANCE EXTÉRIEURE

L'assistance durant une course est sujette aux conditions suivantes :

L'assistance ne peut être réalisée que dans les zones de postes de ravitaillement.

Approvisionnement en eau et alimentation :

En dehors des postes de ravitaillement les participants ne doivent pas recevoir d'assistance de la part du public (bidons, aliments, etc.). Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical.

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter la faune et la flore du domaine et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Chaque participant s'engage au travers de son inscription à respecter le règlement du Domaine.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation

16. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage (pénalités ou exclusion)
- Non-respect du parcours (pénalités ou exclusion)
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles (pénalité)
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler (pénalité)

17. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués.

18. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels. L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

19. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ. Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation devra être faite par écrit. Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

20. ASSURANCES

Responsabilité civile

L'organisation des ICAP AQUATHLONS, des ICAP CROSS TRIATHLONS et de l'ICAP HYBRID TRAIL BY THE BOX, est couverte par une police d'assurance Responsabilité Civile « Fédération Française de Triathlon ».

Les licenciés FFTRI participant à cet évènement sont couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur SPORT PRO étant affilié à la Fédération Française de Triathlon, ainsi que les non licenciés, par l'assurance "de la licence Expertise » prise pour la journée.

La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui et pour lesquels leur responsabilité serait engagée lors du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Assurance Accident Individuelle

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...). Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

21. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : **club@sportpro.nc**

22. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries, mouvements sociaux, émeutes...), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

23. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement. Un mail des informations utiles sera envoyé le vendredi 29 Mai à la suite de la clôture des inscriptions et un résumé du règlement définitif sera affiché au PC Course lors de l'émargement le jour de la course. Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.